

FICHE ACTION N°3

Moderniser et développer les commerces de détail et services commerciaux à destination des habitants du territoire*19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux**Date d'effet : Mars 2018***AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire****A/ Innover pour favoriser le développement d'activités économiques de proximité créatrices de valeur ajoutée****Type et description des opérations**

Malgré un contexte économique difficile, le maillage commercial du Pays du Bocage perdure avec près de 1188 établissements recensés. L'offre commerciale est structurée en pôles principaux, intermédiaires et de proximité. La Communauté d'Agglomération du Pays de Flers concentre 43% des établissements. Cependant, l'offre commerciale est doublement affaiblie, d'une part par l'érosion des pôles de centralité du Pays et d'autre part, par la concurrence accrue des achats sur internet, effet de l'évolution des pratiques et des besoins. S'ajoute à cela la baisse généralisée du pouvoir d'achat des habitants du Bocage qui impacte le volume d'activité des commerces. Le développement des métropoles régionales favorise l'évasion commerciale.

Le maintien des commerces est un enjeu d'équité, de lien social et de dynamisme du territoire dans les centres villes et dans les bourgs ruraux. Le Pays et ses partenaires locaux sont conscients de l'importance du soutien aux entreprises, notamment commerciales. De plus, les opportunités de reprise ou de création de commerces, notamment dans les centres villes sont nombreuses (vacance de cellules commerciales). Le maillage en unions commerciales est un atout à renforcer. La valorisation des productions locales au sein des commerces participe également au renforcement des filières de proximité.

L'offre commerciale du Pays du Bocage est à moderniser, notamment en matière de produits et services proposés, de recours aux usages numériques (e-commerce, paiement dématérialisé,...), ainsi que d'aménagement des lieux d'accueil et de production (accessibilité, maîtrise de l'énergie, impact sur l'environnement, etc.). L'innovation est un facteur conditionnant le dynamisme commercial et la diversification de l'offre.

Au titre du programme LEADER du Pays du Bocage, pourront être retenues les opérations suivantes :

- L'accompagnement des entreprises dans leurs projets de création, reprise, modernisation
- Le soutien aux collectivités dans leurs investissements en faveur du maintien du commerce de détail et des services à destination des habitants
- L'accompagnement à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de stratégies participant à la dynamisation des centres bourgs et centres villes et de stratégies visant à reconquérir les cellules commerciales vacantes
- Le soutien aux opérations d'animation commerciale

Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention

Lien avec d'autres réglementations

Articulation avec le PO FEDER-FSE :

- Les projets éligibles au volet régional du FEDER (dont l'OS₃), mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont retenus.
- L'OS₆ du PO FEDER-FSE finance les projets liés aux services numériques prenant en compte l'intérêt régional. Les projets d'acquisition d'équipements TIC, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local, pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.
- Néanmoins, les projets éligibles au titre de l'ITI FEDER portés par la CA du Pays de Flers seront financés dans ce cadre

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable

Bénéficiaires

Chambres consulaires
Associations commerciales
Microentreprises au sens communautaire
GIP, Syndicats mixtes
Communes et EPCI

Dépenses éligibles (coûts admissibles)

❖ **Dépenses matérielles éligibles pour tous porteurs de projets**

- Travaux d'extension, de réhabilitation, de modernisation
- Acquisition, livraison et installation de mobilier
- Acquisition, livraison et installation d'équipements matériels (matériel technique, informatique, bureautique)

❖ Dépenses immatérielles éligibles pour tous porteurs de projets à l'exception des microentreprises :

- Etudes (stratégique, prospective, de besoin, de faisabilité, de programmation)
- Acquisition et installation de logiciels et d'applications numériques
- Communication (supports, site internet, application numérique)

Les acquisitions foncières et immobilières sont inéligibles, quel que soit le porteur de projet.

Conditions d'admissibilité

Sans objet

Éléments concernant la sélection des opérations :

Les critères de sélection des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et sa transférabilité
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- La contribution au maillage territorial
- La viabilité économique des projets

Montants et taux d'aides

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

Taux maximum d'aide publique : 80%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

Taux maximum d'aide publique : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Informations spécifiques sur la fiche-action

Indicateurs de réalisation:

- Nombre d'entreprises soutenues dans le cadre d'une Opération de modernisation des commerces : 25
- Nombre de projets en faveur du maintien du commerce porté par les collectivités : 5
- Nombre de projets portés par les unions commerciales : 3
- Nombre d'études réalisées : 3
- Volume d'investissements : 1 370 000 €

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail mené avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL